



Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE



Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250114-2025011505-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Mardi 14 janvier 2025**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, DELEPAUX, MONS, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, DAVID, FANARA.

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE.
Messieurs BONNIN, PUJOL, SEGURA, TREUIL

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025011505 : PARTENARIAT CULTUREL AVEC
BIARRITZ**

Selon les deux conventions de partenariat conclues entre Arcachon Expansion et le Centre Chorégraphique National de Nouvelle-Aquitaine – Pyrénées-Atlantiques (Malandain Ballet Biarritz), le Centre Chorégraphique National s'engage à une participation financière détaillée comme suit :

- 10 000 € HT pour la programmation du spectacle de danse « Journey to the West », présenté dans le cadre de l'initiative « Accueil plateau / Ballets en Région » au Théâtre Olympia durant la saison 2024-2025.

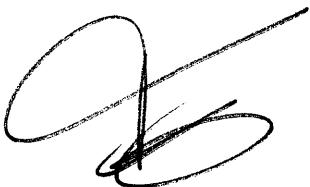
10 000 € HT pour la programmation de la Compagnie S'Poart, dirigée par Michael Le Maer, dans le cadre des initiatives « Accueil studio / Accueil plateau », également au Théâtre Olympia durant la saison 2024-2025.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M FOULON**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

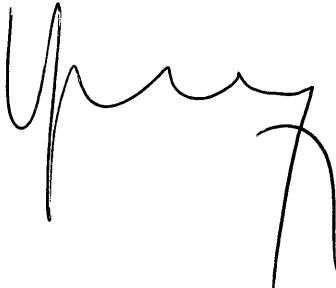
- **ADOPTER cette délibération fixant le partenariat culturel du service culture avec Malandain Ballet de Biarritz,**
- **HABILITER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°5 concernant partenariat culturel avec Malandain ballet de Biarritz

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le mardi 14 janvier 2025
Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion





CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

« *LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE EN PYRÉNÉES ATLANTIQUES – MALANDAIN BALLET BIARRITZ* »

Gare du Midi – 23 Avenue Foch – 64200 Biarritz

Téléphone : 05.59.24.67.19

Représenté par : Monsieur Yves Kordian en sa qualité Directeur Délégué.

ET

« *ARCACHON EXPANSION* »

6 Boulevard Veyrier Montagnères BP 151 -33120 ARCACHON

Téléphone: 05 56 22 47 36

Siret : 439 504 960 000 14 Code APE : 9004Z

Licences : PLATESV-D-2021-003795/PLATESV-D-2021-003282 / PLATESV-D-2021-003283

N° TVA intracommunautaire : FR 03 439 504960

Représenté par : Madame Frédérique Dugeny, en sa qualité de Directrice Générale et Benoît Dissaux en sa qualité de Directeur de la Culture et du Théâtre Olympia Scène conventionnée d'Intérêt National.

PREAMBULE

Par la volonté commune du Théâtre l’Olympia et du Centre Chorégraphique National de Biarritz de partager des actions liées à « l’Art Chorégraphique », il a été décidé d’un commun accord, la mise en place d’un projet de coopération entre les deux structures.

« La finalité poursuivie en matière de développement des pratiques chorégraphiques s’inscrit dans le processus de démocratisation des activités culturelles. Une telle démarche a vocation à s’inscrire dans le développement des politiques culturelles des collectivités territoriales nécessitant des collaborations fortes et localement adaptées. C'est donc dans le contexte global d'une dynamique de partenariat renforcée que sont mises en œuvre les actions de développement des pratiques chorégraphiques voulues par les deux partenaires. »

Cette coopération voulue dynamique et forte favorisera le partage de compétence lié à l'accueil de compagnies en Aquitaine. Par la volonté d'adoindre à la formule « ACCUEIL STUDIO », mesure mise en place par le Ministère de la Culture, une formule « ACCUEIL PLATEAU / BALLET EN REGION » les deux partenaires souhaitent mieux accompagner les compagnies et contribuer au développement de la pratique et de la diffusion de la danse.

De ce fait, le Théâtre Olympia participera activement à la dynamisation de la région Aquitaine.

Chaque année, le CCN – Malandain Ballet Biarritz propose d'établir avec le Théâtre Olympia un calendrier d'activité labellisé « ACCUEIL PLATEAU / BALLET EN REGION » en accompagnement de l'Accueil Studio déjà pratiqué par le CCN.

IL EST CONVENU ET ENTENDU CE QUI SUIT :

Pour la bonne réalisation de l'» ACCUEIL PLATEAU / BALLET EN REGION» voulue par les deux structures, le CCN – Malandain Ballet Biarritz et le Théâtre l'Olympia s'associent dans le cadre de ce projet.

ACTIVITES

Il est entendu que les activités artistiques seront établies chaque saison d'un commun accord entre les deux partenaires de cette convention et précisées dans une Annexe annuelle.

* * * *

1) Accueil au Théâtre Olympia.

Le plateau du Théâtre Olympia d'Arcachon sera mis à disposition de compagnies chorégraphiques dans le cadre de la formule « ACCUEIL PLATEAU / BALLET EN REGION » initiée par le CCN de Biarritz, dans le cadre de la coopération entre les deux structures partenaires de ce projet.

Il est convenu que dans le contexte d'un accueil plateau à Arcachon, chaque compagnie pourra bénéficier suivant le projet retenu d'une diffusion, liée à :

- une résidence de création, ou
- un travail plateau autour du répertoire, ou
- une séance de répétition et ou représentation publique, ou
- autres actions liées à la pratique de la danse.

Le calendrier d'activité sera établi par le Directeur du Théâtre Olympia, sur la base d'une concertation entre les deux partenaires. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil des compagnies, le personnel nécessaire sera mis à disposition par le Théâtre Olympia.

2) Fonctionnement

Un groupe de pilotage est constitué regroupant :

le Directeur délégué du CCN de Biarritz, Yves Kordan

l'administratrice de projet du CCN, Carine Aguirregomezcorta

le Directeur du Théâtre Olympia, Benoît Dissaux

Ce groupe de pilotage a pour mission de permettre une juste mutualisation des moyens (partage des frais), une bonne circulation des informations et la définition d'actions communes à rayonnement territorial.

3) Opérations spécifiques

Le Partenariat, voulu fort et exemplaire, du CCN de Biarritz et du Théâtre Olympia conduit naturellement les deux structures à envisager des projets communs à vocation pédagogique et artistique. Ainsi les deux partenaires pourront élaborer des opérations spécifiques à la danse, avec toutefois le souci d'un financement spécifique à ces opérations.

4) Financement

Dans le cadre de cette convention, il est défini que pour la saison 2024-2025 le CCN – Malandain Ballet Biarritz apportera au Théâtre Olympia une enveloppe financière d'un montant de **10 000 Euros HT** répartie comme suit :

ACCUEIL STUDIO / ACCUEIL PLATEAU/ BALLET EN REGION

- Yabin Dance Company pour le spectacle « Journey to the West »

Ce montant viendra se défaucher du montant de 15 230.78 € HT dont dispose le CCN – Malandain Ballet Biarritz pour les actions dédiées aux Ballets en Région. Les parties décident également que la somme restante soit 5 230.78€ HT sera employée dans leur prochaine action dédiés aux Ballets en Région ou toute autre programmation décidée conjointement.

5) Communication

Les deux Partenaires s'engagent à faire apparaître sur tout document (affiches, programmes, tracts, dossiers de presse...) sur tout support d'information ou de publicité concernant les compagnies soutenues

« *Coopération Accueil Studio – Accueil Plateau/ Ballet en Région» 2024/2025* »

LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NOUVELLE AQUITAIN EN PYRÉNÉES ATLANTIQUES – MALANDAIN BALLET BIARRITZ – THEATRE OLYMPIA D'ARCACHON SCENE CONVENTIONNÉE D'INTERET NATIONAL

Dans le même esprit, dans toute communication orale, dans toute émission radiophonique ou télévisuelle, il sera fait mention du présent partenariat dans un souci constant de défendre au mieux l'image de marque de chacun des partenaires et ce dans le respect du meilleur équilibre.

6) Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Le non-versement par le Ministère de la Culture et de la Communication du montant de la subvention « Accueil Studio » attribué au Centre Chorégraphique National de Biarritz pour la saison 2024-2025 entraînera automatiquement l'annulation du présent protocole d'accord et le non-versement ou la restitution, de la somme indiquée à l'article 4 «Financement» de cette convention.

7) Compétence Juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent accord, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Pau.

Fait à Arcachon, le 04 novembre 2024 en deux exemplaires.

Malandain Ballet Biarritz
Centre Chorégraphique National

Arcachon Expansion et
Théâtre Olympia

Le Directeur Délégué,
Yves Kordian

Le Directeur
Benoît Dissaux

La Directrice Générale
Frédérique Dugeny



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

« LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE EN PYRÉNÉES ATLANTIQUES – MALANDAIN BALLET BIARRITZ »

Gare du Midi – 23 Avenue Foch – 64200 Biarritz

Téléphone : 05.59.24.67.19

Représenté par : Monsieur Yves Kordian en sa qualité Directeur Délégué.

ET

« ARCACHON EXPANSION »

6 Boulevard Veyrier Montagnères BP 151 -33120 ARCACHON

Téléphone: 05 56 22 47 36

Siret : 439 504 960 000 14 Code APE : 9004Z

Licences : PLATESV-D-2021-003795/PLATESV-D-2021-003282 / PLATESV-D-2021-003283

N° TVA intracommunautaire : FR 03 439 504960

Représenté par : Madame Frédérique Dugeny, en sa qualité de Directrice Générale et Benoît Dissaux en sa qualité de Directeur de la Culture et du Théâtre Olympia Scène conventionnée d'Intérêt National.

PREAMBULE

Par la volonté commune du Théâtre l’Olympia et du Centre Chorégraphique National de Biarritz de partager des actions liées à « l’Art Chorégraphique », il a été décidé d’un commun accord, la mise en place d’un projet de coopération entre les deux structures.

« La finalité poursuivie en matière de développement des pratiques chorégraphiques s’inscrit dans le processus de démocratisation des activités culturelles. Une telle démarche a vocation à s’inscrire dans le développement des politiques culturelles des collectivités territoriales nécessitant des collaborations fortes et localement adaptées. C’est donc dans le contexte global d’une dynamique de partenariat renforcée que sont mises en œuvre les actions de développement des pratiques chorégraphiques voulues par les deux partenaires. »

Cette coopération voulue dynamique et forte favorisera le partage de compétence lié à l’accueil de compagnies en Aquitaine. Par la volonté d’adoindre à la formule « ACCUEIL STUDIO », mesure mise en place par le Ministère de la Culture, une formule « ACCUEIL PLATEAU » les deux partenaires souhaitent mieux accompagner les compagnies et contribuer au développement de la pratique et de la diffusion de la danse.

De ce fait, le Théâtre Olympia participera activement à la dynamisation de la danse dans la région Aquitaine.

Chaque année, le CCN – Malandain Ballet Biarritz propose d'établir avec le Théâtre Olympia un calendrier d'activité labellisé « Accueil Plateau » en accompagnement de l'Accueil Studio déjà pratiqué par le CCN.

IL EST CONVENU ET ENTENDU CE QUI SUIT :

Pour la bonne réalisation de l'« ACCUEIL PLATEAU » voulue par les deux structures, le CCN – Malandain Ballet Biarritz et le Théâtre l'Olympia s'associent dans le cadre de ce projet.

ACTIVITES

Il est entendu que les activités artistiques seront établies chaque saison d'un commun accord entre les deux partenaires de cette convention et précisées dans une Annexe annuelle.

* * * *

1) Accueil au Théâtre Olympia.

Le plateau du Théâtre Olympia d'Arcachon sera mis à disposition de compagnies chorégraphiques dans le cadre de la formule « ACCUEIL PLATEAU » initiée par le CCN de Biarritz, dans le cadre de la coopération entre les deux structures partenaires de ce projet.

Il est convenu que dans le contexte d'un accueil plateau à Arcachon, chaque compagnie pourra bénéficier suivant le projet retenu d'une diffusion, liée à :

- une résidence de création, ou
- un travail plateau autour du répertoire, ou
- une séance de répétition et ou représentation publique, ou
- autres actions liées à la pratique de la danse.

Le calendrier d'activité sera établi par le Directeur du Théâtre Olympia, sur la base d'une concertation entre les deux partenaires. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil des compagnies, le personnel nécessaire sera mis à disposition par le Théâtre Olympia.

2) Fonctionnement

Un groupe de pilotage est constitué regroupant :

le Directeur délégué du CCN de Biarritz, Yves Kordian

l'administratrice de projet du CCN, Carine Aguirregomezcorta

le Directeur du Théâtre Olympia, Benoît Dissaux

Ce groupe de pilotage a pour mission de permettre une juste mutualisation des moyens (partage des frais), une bonne circulation des informations et la définition d'actions communes à rayonnement territorial.

3) Opérations spécifiques

Le Partenariat, voulu fort et exemplaire, du CCN de Biarritz et du Théâtre Olympia conduit naturellement les deux structures à envisager des projets communs à vocation pédagogique et artistique. Ainsi les deux partenaires pourront élaborer des opérations spécifiques à la danse, avec toutefois le souci d'un financement spécifique à ces opérations.

4) Financement

Dans le cadre de cette convention, il est défini que pour la saison 2024-2025 le CCN – Malandain Ballet Biarritz apportera au Théâtre Olympia une enveloppe financière d'un montant de **10 000 Euros HT** répartie comme suit :

ACCUEIL STUDIO / ACCUEIL PLATEAU

- Compagnie S'Poart dirigé par Michael Le Maer

5) Communication

Les deux Partenaires s'engagent à faire apparaître sur tout document (affiches, programmes, tracts, dossiers de presse...) sur tout support d'information ou de publicité concernant les compagnies soutenues

« *Coopération Accueil Studio – Accueil Plateau 2025* »

LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE EN PYRÉNÉES ATLANTIQUES – MALANDAIN BALLET BIARRITZ – THEATRE OLYMPIA D'ARCACHON SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTERET NATIONAL

Dans le même esprit, dans toute communication orale, dans toute émission radiophonique ou télévisuelle, il sera fait mention du présent partenariat dans un souci constant de défendre au mieux l'image de marque de chacun des partenaires et ce dans le respect du meilleur équilibre.

6) Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Le non-versement par le Ministère de la Culture et de la Communication du montant de la subvention « Accueil Studio » attribué au Centre Chorégraphique National de Biarritz pour la saison 2024-2025 entraînera automatiquement l'annulation du présent protocole d'accord et le non-versement ou la restitution, de la somme indiquée à l'article 4 « Financement » de cette convention.

7) Compétence Juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent accord, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Pau.

Fait à Arcachon, le 04 décembre 2024 en deux exemplaires.

Malandain Ballet Biarritz
Centre Chorégraphique National

Arcachon Expansion et
Théâtre Olympia

Le Directeur Délégué,
Yves Kordian

Le Directeur
Benoît Dissaux

La Directrice Générale
Frédérique Dugeny